

8449364

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/01/2023
Retour Préfecture : 12/01/2023

VILLE D'AMIENS

Objet : Stationnement en ouvrages et en surface. Tarifs à compter du 1er février 2023.

LE MAIRE DE LA VILLE D'AMIENS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°6 du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité de la préfecture de la Somme le 6 juillet 2020, donnant délégation au maire dans les formes prévues par le C.G.C.T,

Vu la délibération du 26 octobre 2017 fixant à 17€ le montant du Forfait Post Stationnement,

Vu la décision du 27 mars 2018 fixant les tarifs des parkings en ouvrages,

Vu la décision du 28 mai 2020 modifiant les tarifs des parkings en ouvrages,

Vu la décision du 21 décembre 2017 fixant les tarifs du stationnement en surface,

Vu la décision du 14 novembre 2022 fixant les tarifs du stationnement en ouvrages et en surface,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la décision du 14 novembre 2022 afin d'y apporter des modifications,

DÉCIDE

Article 1 : la décision du 14 novembre 2022 fixant les tarifs du stationnement en ouvrages et en surface est abrogée.

Article 2 : les tarifs des parkings en ouvrages fixés dans la décision du 27 mars 2018 et la décision du 28 mai 2020 sont modifiés comme indiqué ci-après.

Toutes les autres dispositions restent inchangées.

Article 3 : les tarifs des parkings en ouvrages s'établissent comme suit (€ TTC) :

3.1 Parkings des Jacobins / Palais de Justice / Saint Leu / Halles / Hôtel de Ville / Perret :

15mins	Gratuit
30mins (gratuit pour Perret)	0,9
45mins	1,4
1heure	1,8
1h15	2,3
1h30	2,7
1h45	3,2
2h	3,6
2h à 8h	3,60 puis 0,30cts par 1/4h
8h à 12h	11,5
12h à 24h	13
Ticket perdu	25
Forfait soiré 19h 2h : (Perret et Saint Leu)	2
Forfait nuit 18h30 - 8h30 (Saint Leu)	4

3.2 Parkings des Jacobins / Palais de Justice / Saint Leu / Halles / Perret :

Durée	Tarifs 01/02/2023	Remarques
Abonnement permanent		
Mensuel	78	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	70	Avec un engagement annuel
Trimestriel	215	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	780	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement jour lundi au samedi		
Mensuel	66	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	60	Avec un engagement annuel
Trimestriel	190	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	660	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement jour lundi au vendredi		
Mensuel	58	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	52	Tacite reconduction
Trimestriel	170	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	580	Payable à la souscription sans remboursement possible
Forfaits		
24 Heures	13	
3 Jours	19	Sans engagement
7 Jours	29	Sans engagement
14 Jours	50	Sans engagement
1 mois	88	Sans engagement
Abonnement nuit 7 nuits / semaine + dimanche		
Mensuel	35,5	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel	355	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement nuit lundi au vendredi		
Mensuel	30	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel	300	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement moto permanent		
Mensuel	49	Avec un engagement minimal de 3 mois
Mensuel avec prélèvement	46	Avec un engagement minimal de 3 mois
Trimestriel	136	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	476	Payable à la souscription sans remboursement possible

3.3 Parking des Halles:

Durée	Tarifs 01/02/2023	Remarques
Abonnement 24h/24 Grande hauteur		
Mensuel	110	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	100	Tacite reconduction
Trimestriel	320	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	1100	Payable à la souscription sans remboursement possible

3.4 Parkings Amiens 2 / Gare La Vallée :

15mins	Gratuit
30mins (gratuit pour A2)	0,5
45mins	0,8
1heure	1,1
1h15	1,3
1h30	1,5
1h45	1,7
2h	1,9
2h à 8h	1,90 puis 0,20cts par 1/4h
8h à 12h	7,5
12h à 24h	9
Ticket perdu	25

3.5 Parkings Amiens 2 / Gare La Vallée / Centrum :

Durée	Tarifs 01/02/2023	Remarques
Abonnement permanent		
Mensuel	74	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	67	Avec un engagement annuel
Trimestriel	205	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	740	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement jour lundi au samedi		
Mensuel	62	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	54	Tacite reconduction
Trimestriel	170	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	620	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement jour lundi au vendredi		
Mensuel	52	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	48	Tacite reconduction
Trimestriel	155	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	520	Payable à la souscription sans remboursement possible
Forfaits		
24 Heures	9	Sans engagement
3 Jours	17	Sans engagement
7 Jours	27	Sans engagement
14 Jours	48	Sans engagement
1 mois	76	Sans engagement
Abonnement nuit 7 nuits / semaine + dimanche		
Mensuel	33	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel	330	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement nuit lundi au vendredi		
Mensuel	30	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel	300	Payable à la souscription sans remboursement possible
Abonnement moto permanent		
Mensuel	49	Avec un engagement minimal de 3 mois
Mensuel avec prélèvement	46	Avec un engagement minimal de 3 mois
Trimestriel	136	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	476	Payable à la souscription sans remboursement possible

3.6 Parking Centrum :

Durée	Tarifs 01/02/2023	Remarques
Abonnement permanent		
Mensuel box	79,2	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel box avec paiement mensuel par prélèvement	73	Tacite reconduction
Trimestriel box	225	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel box	792	Payable à la souscription sans remboursement possible

3.7 Parking des Teinturiers :

Durée	Tarifs 01/02/2023	Remarques
Abonnement permanent		
Mensuel	48	Avec un engagement minimal de 3 mois
Annuel avec paiement mensuel par prélèvement	42	Tacite reconduction
Trimestriel	130	Payable à la souscription sans remboursement possible
Annuel	480	Payable à la souscription sans remboursement possible

Article 4 : les tarifs groupes sont supprimés pour l'ensemble des parkings.

Article 5 : pour le parking de l'Hôtel de Ville, le tarif annuel applicable pour les voitures de la mairie d'Amiens et d'Amiens Métropole s'établit à 423 € TTC.

Article 6 : les badges d'accès perdus, dégradés ou non rendus en fin de période d'abonnement sans renouvellement seront facturés 30 €.

Article 7 : les mesures et tarifs des articles 1 à 4 faisant l'objet de la présente décision prendront effet à compter du 1^{er} février 2023.

Article 8 : des chèques Parking peuvent être acquis dans chacun des parkings pour une durée d'une heure ou de deux heures. Le seuil minimum de délivrance est fixé à 200 unités. Le tarif de vente correspond à la grille tarifaire en vigueur.

Article 9 : l'exploitant de chaque parking en ouvrage est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Article 10 : à partir du 1^{er} février 2023, les tarifs du stationnement en surface fixés dans la décision du 22 décembre 2017 et le montant du forfait post stationnement fixé dans la délibération du 26 octobre 2017 sont modifiés comme indiqué ci-après.

Article 11 : sur les zones de stationnement courtes et moyennes durées, le forfait post stationnement est fixé à 25 €. Ce forfait post stationnement sera minoré à 17 € en cas de paiement dans les 10 (dix) jours après réception de la notification d'avis de paiement.

Article 12 : le tarif du forfait post stationnement dans les zones de stationnement résidentiel reste inchangé à 17 €.

Article 13 : à l'intérieur de la zone moyenne durée du centre-ville (durée 5H15), le tarif appliqué s'établit comme suit :

Minutes	Tarifs moyenne durée
20	0,20 €
30	0,50 €
45	0,90 €
60	1,20 €
75	1,40 €
90	1,60 €
105	1,80 €
120	2,10 €
135	2,50 €
150	2,80 €
165	3,20 €
180	3,50 €
195	3,90 €
210	4,30 €
225	4,60 €
240	5,00 €
255	5,40 €
270	5,80 €
285	6,10 €
300	6,50 €
315	25,00 € = FPS

Toute période entamée est due.

Article 14 : dans les zones payantes résidentielles (durée 5h15), le tarif appliqué s'établit comme suit :

Minutes	Tarifs moyenne durée
20	0,20 €
30	0,50 €
45	0,90 €
60	1,20 €
75	1,40 €
90	1,60 €
105	1,80 €
120	2,10 €
135	2,50 €
150	2,80 €
165	3,20 €
180	3,50 €
195	3,90 €
210	4,30 €
225	4,60 €
240	5,00 €
255	5,40 €
270	5,80 €
285	6,10 €
300	6,50 €
315	17,00 € + FPS

Toute période entamée est due.

Sur l'ensemble des quartiers où le stationnement payant résidentiel est appliqué, les 30 premières minutes sont gratuites.

Article 15 : à l'intérieur de la zone courte durée du centre-ville (durée 2h15), le tarif appliqué s'établit comme suit :

Minutes	Tarifs courte durée
20	0,30 €
30	1,00 €
45	1,50 €
60	2,00 €
75	2,50 €
90	2,90 €
105	3,30 €
120	3,70 €
135	25,00 € = FPS

Toute période entamée est due.

Article 16 : les dispositions de la décision du 5 novembre 2020 relatives au changement d'amplitude horaire en centre-ville restent applicables.

Article 17 : il sera rendu compte de la présente décision au conseil municipal.

Article 18 : monsieur le directeur général des services ainsi que monsieur le trésorier du grand Amiens et amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens le 12 janvier 2023.



Brigitte FOURÉ